

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2016 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Est absente : M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

16-06-117 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

16-06-118 **Assurance collective – Délégation pour soumission**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Trois-Rives offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Trois-Rives délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

16-06-119

Assurance collective – Mandat à ASQ consultant en avantage sociaux

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Trois-Rives adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- Que le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

16-06-120 **Aménagement du parc de Grande-Anse**

Considérant que la personne mandatée pour faire l'aménagement paysager du parc de Grande-Anse a eu un contretemps et ne pourra le réaliser cet été;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser l'achat d'arrangements floraux d'annuelles pour installer dans ce parc, pour un montant de 300\$.

Il est également résolu que le temps de la personne qui s'occupera de ce travail et les frais de déplacements pour quérir le matériel seront payés par la municipalité.

16-06-121 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.